

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation de la convention franco-italienne ayant pour objet la **détermination des zones de pêche** respectivement réservées aux pêcheurs français et aux pêcheurs italiens dans les eaux comprises entre la Corse et la Sardaigne. (N° 371, année 1912.)

(Nommée le 19 décembre 1912.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Jean MOREL.
2° — HERVEY.
3° — REYNALD.
4° — CACHET.
5° — VINCENT. *Secrétaire*
6° — KNIGHT. *Président*
7° — GABRIELLI. *Rapporteur*
8° — RICHARD.
9° — MURAT.

124 S 1595



N

Commission relative à la Convention franco-italienne
sur les zones de pêche entre la Corse et le Sardaigne

Réunion du 20 x^{le}

Président : M. Knight

Secrétaire : M. Vincent

La Commission nomme M. Gabrielli comme
rapporteur.

Le Président

Le Secrétaire

J. Knight

A. Vincent

Réunion du 16 Mars 1913.

Président M. Lachet

Secrétaire M. Vincent.

M. Gabrielli rend compte des démarches qu'il
a faites pour établir son rapport.

Sur commission après la lecture de ce rapport
on donne M. Gabrielli à la 1^{re} jour.

Le Président

Le Secrétaire

J. Lachet

A. Vincent